



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 17 décembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 155 - 17.12.2015

En exercice....26  
Présents .....23  
Votants .....25  
Abstention.....0

**AFFAIRES GÉNÉRALES  
2. FINANCES**

**Attribution de compensation 2015 définitive**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,  
Le 17 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré** : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage** : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,  
**La Couarde sur Mer** : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte** : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix** : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré** : M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage** : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré** : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré** : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Gérard JUIN, M. Michel AUCLAIR (donne pouvoir à M. Michel OGER), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Paul HERAUDEAU.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20151217-D2015155-DE  
Reçu le 17/12/2015



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 17 décembre 2015

### DÉLIBÉRATION

N° 155 - 17.12.2015

En exercice...26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

### AFFAIRES GÉNÉRALES 2. FINANCES

#### Attribution de compensation 2015 définitive

*Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C – IV et V,*

*Vu le Budget Primitif 2015 du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,*

*Vu la délibération en date du 26 février 2009 portant sur le principe de versement aux communes membres d'une attribution de compensation faisant suite au passage à la taxe professionnelle unique,*

*Vu l'avis favorable de la CLECT du 7 décembre 2015,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2015,*

Considérant que la délibération portant attribution de compensation prévoit une révision basée sur l'évolution du produit global de la taxe professionnelle unique perçu par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à raison de 50 % pour les communes et 50 % pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Considérant l'évolution de 1.58 % du produit global perçu par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Considérant que 50 % de l'évolution dudit produit est à reverser aux communes,

Considérant le montant de l'attribution de compensation définitive 2015 exposée sur un tableau réalisé par Madame Florence ARRIVE, receveur communautaire,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2015,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **d'autoriser Monsieur le Président à verser le montant définitif de l'attribution de compensation 2015, présenté dans le tableau joint, aux communes.**

Affichée le : **18 décembre 2015**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20151217-D2015155-DE  
Reçu le 17/12/2015

Attribution de compensation 2015 après révision positive de 0,79 %

## Communes de la CDC de l'île de Ré

COMMUNES	Attribution de compensation de TP 2014	Evolution 2015 / 2014	%	Attribution de compensation de TP 2015
Ars en Ré	409 304	Produit théorique TPU 2014 (CTE/TASCOM/IFER)	100,79%	412 538
Le Bois Plage en Ré	691 197		100,79%	696 657
La Couarde sur Mer	284 766	2 850 711	100,79%	287 016
La Flotte	665 465		100,79%	670 722
Loix	46 418	taux	100,79%	46 785
Les Portes en Ré	133 941	101,58%	100,79%	134 999
Rivedoux Plage	145 496		100,79%	146 645
Saint Clément Des Baleines	141 021	Produit théorique TPU 2015 (CTE/TASCOM/IFER)	100,79%	142 135
Sainte Marie De Ré	430 230		100,79%	433 629
Saint Martin de Ré	868 636	2 895 694	100,79%	875 498
<b>totaux</b>	3 816 474			3 846 624

AR PREFECTURE

017-241700459-20151217-D2015155-DE  
Reçu le 17/12/2015